



Concours de poésie 2025

Association Eclats de Rimes

Règlement

Article 1

L'association Eclats de Rimes en partenariat avec la médiathèque de Lautrec organise un concours de poésie ouvert à tout public (3 catégories : enfants à partir du 8 ans, adolescents à partir de 13 ans, adultes à partir de 18 ans), du 1^{er} mars au 4 avril 2025.

Date limite d'envoi : le 04 avril 2025.

Article 2

Sont autorisés des poèmes :

- Ecrits en forme libre, avec ou sans rimes
- Calligrammes et textes illustrés

Le poème, composé de 30 lignes maximum, sera dactylographié ou manuscrit sur une feuille A4 recto.

Article 3

Les thèmes proposés sont les suivants :

- Thème national du Printemps des Poètes : « **La Poésie volcanique** »
- Thème laurécois : « **Quand je pense à mon village** »

Article 4

Chaque candidat pourra présenter 2 poèmes en tout, soit 1 sur le thème national et 1 sur le thème laurécois.

Les poèmes devront être accompagnés de la fiche d'inscription et envoyés en 1 seul exemplaire chacun.

Les candidats mineurs devront joindre obligatoirement une autorisation parentale à la fiche d'inscription.

Les poèmes devront être envoyés ou déposés à :

**Concours de poésie - Médiathèque de Lautrec
Groupe Educatif Jean-Louis Etienne
8 Rue Louis Cros
81440 Lautrec**

Article 5

Ce concours est gratuit et les gagnants seront récompensés par des diplômes et des livres. Les poèmes seront exposés sur le panneau d'affichage Eclats de Rimes place centrale à Lautrec. Ils seront également publiés sur le site ou Facebook de la mairie de Lautrec.

Article 6

La remise des prix aura lieu lors de la journée du Printemps des poètes le 13 avril 2025 au café Plùm de Lautrec.

Article 7

Le jury, qui désignera les gagnants dans les différentes catégories, sera constitué de personnes choisies par les membres de l'association Eclats de rimes.

Article 8

La décision du jury est sans appel et la participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.